

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avances sur subventions et participations 2017 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2016, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2016 votée (délibération 31 mars 2016)	Avances 2016 votées (délibération 17 décembre 2015)		Avances 2016 effectivement versées			
		montant	% de la subvention totale	Versements		% versé	
				Dates	Montants	s/ avance	s/ subv.
Amicale du personnel	29 818 €	15 000 €	50 %	06/01/2016	15 000 €	100 %	50 %
ASAS Basket masculin	105 317 €	62 540 €	59 %	26/01/2016	62 540 €	100 %	59 %
ASAS Basket féminin	50 000 €	30 640 €	61 %	26/01/2016	30 640 €	100 %	61 %
Football club de Sceaux	22 241 €	12 000 €	54 %	26/01/2016	12 000 €	100 %	54 %
Tennis de table + subvention exceptionnelle	24 200 € 7 000 €	20 000 €	83 %	26/01/2016	20 000 €	100 %	83 %
ADIB	3 000 €	3 000 €	100 %	02/05/2016	3 000 €	100 %	100 %
C.C.A.S.	540 000 €	200 000 €	37 %	22/01/2016	150 000 €	75 %	28 %

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2017 à certaines associations ou établissements publics.

Il est proposé de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2017, selon les modalités suivantes :

Avance proposée au profit de :	montant maximum
Amicale du personnel	15 000 €
A.S.A.S. basket masculin	62 540 €
A.S.A.S basket féminin	30 640 €
Football Club de Sceaux	15 000 €
Tennis de table	27 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	3 000 €
Centre communal d'action sociale	150 000 €